# MAIRIE DE HENGWILLER

**Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2006**

Sous la Présidence de M. Le Maire

Etaient présents : UHLMANN Christian – BOUTON Claude – BLOTTIER Martine – SCHNEIDER Gabriel – AUER Marie-Rose – DILLMANN Jean – QUIEVREUX Jean-Luc

Excusées : BIANCHI Nathalie – WETTA Corine

**Renouvellement du contrat d'engagement de M. JERMANN**

Le Maire se réfère à la délibération du 20 décembre 2005 et informe le conseil municipal que le contrat d'engagement de M. Hubert JERMANN arrive à expiration le 30 juin 2006. Par conséquent, il propose au conseil municipal le renouvellement du contrat de M. Hubert JERMANNpour une nouvelle période de 6 mois à compter du 1er juillet 2006 avec un coefficient d'emploi de 7/35e

Le conseil municipal, après délibérations, décide de renouveler le contrat de M. JERMANN Hubert, en qualité d'agent d'entretien contractuel à compter du 1er juillet 2006 à l'indice majoré 275 – coefficient d'emploi 7/35e pour une nouvelle période de 6 mois et autorise le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'intéressé.

**Location du logement de service au-dessus de la nouvelle école**.

Le Maire se réfère à la délibération du 20 décembre 2005 confiant le choix du locataire du logement au-dessus de la nouvelle école à l'agence immobilière KLING à Saverne. Il informe le conseil municipal que cette agence a trouvé des locataires, à savoir M. BOIVIN Stéphane et Mlle SCHULTZ Dorothée 23 rue de à 67440 Marmoutier. Il propose au conseil municipal de louer le logement aux intéressés précités à compter du 1er juillet 2006 pour un loyer de 690 € hors charges.

Le conseil municipal, après avoir écouté le Maire, autorise celui-ci à signer le contrat de location avec M. BOIVIN et Mlle SCHULTZ, à émettre un titre de recette à l'encontre des locataires pour un montant de 1 380 € concernant le dépôt de garantie.

**Petits travaux à réaliser dans le nouveau logement au-dessus de l'école**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux suivants sont encore à réaliser dans le logement au-dessus de la nouvelle école, à savoir,

- Fourniture et pose d'une esca-trappe à peindre pour un montant de 600 € environ ainsi que des travaux de branchement pour la machine à laver et le sèche-linge pour un montant de 300 € env.
-

Le conseil municipal, après délibérations, décide de réaliser les travaux précités et autorise le Maire à contacter les différentes entreprises.

**Travaux de peinture extérieure de l'église**

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de peinture de l'église s'élèvent à

Démolition du conduit de fumée de l'église – entreprise TORCK Frères à Lochwiller : 1 325.17 € T.T.C

Travaux de peinture extérieure de l'église – entreprise STENGEL Reinhardsmunster : 7 091.92 € T.T.C

Les différentes subventions accordées s'élèvent à :

Archevêché de Strasbourg : 500 €

Conseil Général : 2 815.08 € T.T.C

Le conseil municipal, après avoir écouté le Maire, décide à l'unanimité de réaliser l'ensemble des travaux et demande au Maire de contacter les entreprises retenues.

**Demande de subventions pour participer au financement d'un voyage scolaire au Lac de Constance**

Le conseil municipal, après délibérations, décide d'accorder une subvention de 4 € par jour, soit 16 € au collège de Marmoutier pour participer au financement du voyage scolaire au Lac de Constance de l'élève Laure MATHON.

Ce voyage a duré 4 jours du 9 au 12 mai 2006

Le Maire, Marcel BLAES

Suivent les signatures de l'ensemble des membres présents.